

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 6 Avril 2017

L' an 2017 et le 6 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , Salle du conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de Madame CONAN Marylène, Maire.

Présents: Mme CONAN Marylène, Maire, M. LE CADRE Jean, Mme LE MOAL Agnès, M. GIQUELLO Stéphane, Mme CARTRON Martine, M. BROHAN Christophe, Mme LE DÚ Brigitte, M. CAREMIAUX Marc, M. MERCIER Jean-Jacques, Mme JONCHERET Catherine, M. SALAÜN Jean-Pierre, M. LEDAN David, Mme COURANT Emilie, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme NACOULMA Marie, M. SAMSON Ludovic, M. LUHERNE Xavier, Mme FLIPEAUX Denise Maryse, Mme HILBERT Christine, M. DAUPHIN Eric

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CADETE Francisco à Mme FLIPEAUX Denise Maryse, Mme CLEMENT Christine à Mme CONAN Marylène

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 21

Date de la convocation : 30/03/2017

Date d'affichage : 31/03/2017

A été nommé secrétaire : M. LUHERNE Xavier

I - Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 1/Comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes - Exercice 2016
- 2/Comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes - Exercice 2016
- 3/Budget principal : affectation du résultat de la gestion 2016
- 4/Budget atelier relais : affectation du résultat de la gestion 2016
- 5/Contributions directes - Année 2017 : fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières
- 6/Budgets primitifs 2017: budget principal et budgets annexes
- 7/Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseiller délégué : application du décret relatif aux indices de la fonction publique
- 8/ Multi-accueil "Le P'tit Club" - Elven : renouvellement de la convention de mise à disposition d'une place

Compte Rendu de la réunion du 23 mars : adopté à l'unanimité.

Avant la présentation des comptes de gestion, Madame le Maire précise que lors de la dernière réunion du conseil municipal, l'ensemble des résultats du budget 2016, tant en dépenses qu'en recettes, a été examiné, avec un comparatif depuis 2009. Celui-ci portait également sur l'état de la dette, les dotations de l'Etat, la fiscalité et autres services. Il était constaté une CAF brute de 736 000 € témoignant d'une gestion saine du budget.

Elle demande aux élus si, depuis cette séance, ils ont des questions supplémentaires ou des points particuliers à éclaircir. Aucune question n'étant posée, elle propose de passer à la présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs et ensuite au vote du budget principal et des budgets annexes. Elle précise que la clôture de l'année doit se faire par deux documents : le compte de gestion, réalisé par le comptable, c'est-à-dire le trésor public et le compte administratif par l'ordonnateur, c'est-à-dire la commune, ces deux documents devant bien sûr être concordants.

1/Comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes - Exercice 2016

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les recettes ont été légalement constatées et les dépenses suffisamment justifiées ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE, A L'UNANIMITE :

- **les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Comptable du Trésor, concernant :**
 - Le budget principal
 - Les budgets annexes :
 - Atelier relais
 - Lotissement de Keravello Nevez
 - Lotissement de Coët ruel
 - Lotissement du Goh-Len
 - Lotissement "Le clos des Noisetiers"
 - Zone d'activités de Kervendras
 - Photovoltaïque du boulodrome
 - **Ces comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

2/Comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes - Exercice 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean LE CADRE, Adjoint, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; a délibéré sur les comptes administratifs de l'exercice 2016 qui peuvent se résumer ainsi :

Budget Principal:

Section / Sens	Budget Primitif	Reports de crédits	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Total Réalisé
Investissement					
Dépense	7 256 417,49 €	383 000,00 €	0,00 €	7 256 417,49 €	1 474 703,10 €
Recette	7 256 417,49 €	785 422,00 €	0,00 €	7 256 417,49 €	1 875 919,35 €
Excédent		402 422,00 €			401 216,25 €
Déficit					
Fonctionnement					
Dépense	3 610 404,00 €	0,00 €	0,00 €	3 610 404,00 €	2 431 019,39 €
Recette	3 610 404,00 €	0,00 €	0,00 €	3 610 404,00 €	3 167 067,64 €
Excédent					736 048,25 €
Déficit					
Résultat					
Excédent		402 422,00 €			1 137 264,50 €
Déficit					

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Atelier Relais :

Section / Sens	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Total Réalisé
Investissement				
Dépense	92 373,67 €	0,00 €	92 373,67 €	0,00 €
Recette	92 373,67 €	0,00 €	92 373,67 €	23 878,06 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 878,06 €
Déficit		0,00 €		
Fonctionnement				
Dépense	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €
Recette	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	23 608,26 €
Excédent				23 608,26 €
Déficit				
Résultat				
Excédent				47 486,32 €
Déficit				

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ATELIER RELAIS, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

Budget lotissement Coët Ruel :

Section / Sens	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Total Réalisé
Investissement				
Dépense	1 500 000,00 €	302 000,00 €	1 802 000,00 €	1 798 992,35 €
Recette	1 500 000,00 €	302 000,00 €	1 802 000,00 €	848 272,78 €
Excédent				
Déficit				950 719,57 €
Fonctionnement				
Dépense	934 741,70 €	0,00 €	934 741,70 €	373 367,03 €
Recette	934 741,70 €	0,00 €	934 741,70 €	291 539,29 €
Excédent				
Déficit				81 827,74 €
Résultat				
Excédent				
Déficit				1 032 547,31 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT COET RUEL, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Budget lotissement Keravello Nevez :

Section / Sens	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Total Réalisé
Investissement				
Dépense	204 678,45 €	77 854,00 €	282 532,45 €	77 853,60 €
Recette	204 678,45 €	77 854,00 €	282 532,45 €	204 678,45 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	126 824,85 €
Déficit				
Fonctionnement				
Dépense	387 020,32 €	25 398,00 €	412 418,32 €	204 678,45 €
Recette	387 020,32 €	25 398,00 €	412 418,32 €	120 397,38 €
Excédent				
Déficit				84 281,07 €
Résultat				
Excédent				42 543,78 €
Déficit				

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT KERAVELLO NEVEZ, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Budget lotissement du Goh Len :

Section / Sens	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Total Réalisé
Investissement				
Dépense	212 638,88 €	55 293,00 €	267 931,88 €	55 292,85 €
Recette	212 638,88 €	55 293,00 €	267 931,88 €	212 638,88 €
Excédent				157 346,03 €
Déficit				
Fonctionnement				
Dépense	568 883,24 €	0,00 €	568 883,24 €	212 638,88 €
Recette	568 883,24 €	0,00 €	568 883,24 €	237 312,45 €
Excédent				24 673,57 €
Déficit				
Résultat				
Excédent				182 019,60 €
Déficit				

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT DU GOH LEN, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Budget lotissement Le Clos des Noisetiers :

Section / Sens	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Total Réalisé
Investissement				
Dépense	691 861,82 €	0,00 €	691 861,82 €	0,00 €
Recette	691 861,82 €	0,00 €	691 861,82 €	150 000,00 €
Excédent				150 000,00 €
Déficit				
Fonctionnement				
Dépense	857 465,81 €	0,00 €	857 465,81 €	25 030,00 €
Recette	857 465,81 €	0,00 €	857 465,81 €	6 765,00 €
Excédent				
Déficit				18 265,00 €
Résultat				
Excédent				131 735,00 €
Déficit				

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU LOTISSEMENT LE CLOS DES NOISETIERS, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Zone d'Activités de Kervendras :

Section / Sens	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Total Réalisé
Investissement				
Dépense	60 800,40 €	0,00 €	60 800,40 €	0,00 €
Recette	60 800,40 €	0,00 €	60 800,40 €	0,00 €
Excédent				0,00 €
Déficit				0,00 €
Fonctionnement				
Dépense	60 900,40 €	0,00 €	60 900,40 €	0,00 €
Recette	60 900,40 €	0,00 €	60 900,40 €	0,00 €
Excédent				0,00 €
Déficit				0,00 €
Résultat				
Excédent				0,00 €
Déficit				0,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ZONE D'ACTIVITE DE KERVENDRAS, étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

Budget Photovoltaïque boulodrome :

Section / Sens	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Total Budgétisé	Total Réalisé
Investissement				
Dépense	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent				0,00 €
Déficit				0,00 €
Fonctionnement				
Dépense	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €
Recette	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	7 147,09 €
Excédent				7 147,09 €
Déficit				
Résultat				
Excédent				7 147,09 €
Déficit				

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE BOULODROME , étant ici précisé que Madame Le Maire a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

A l'unanimité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 0)

3/Budget principal : affectation du résultat de la gestion 2016

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2016 du budget principal. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

SECTION de FONCTIONNEMENT		SECTION d'INVESTISSEMENT	
Recettes 2016	3 167 067.64	Recettes 2016	1 875 919.35
Dépenses 2016	2 431 019.39	Dépenses 2016	1 474 703.10
Solde	+ 736 048.25	Solde	+ 401 216.25
Report solde 2015	<u>0</u>	Report solde 2015	<u>- 2 392 387.49</u>
Solde cumulé	+ 736 048.25	Solde cumulé	- 1 991 171.24
		Restes à réaliser dépenses	2 082 095
		Restes à réaliser recettes	2 589 340
		<i>(Solde en tenant compte des Restes à réaliser)</i>	<i>- 1 483 926.24</i>

Il est proposé au conseil municipal l'affectation :

- **Section d'investissement :**

Recettes : Art. 1068	Réserves	736 048.25
Dépenses : Art. 001	Déficit reporté	1 991 171.24

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

4/Budget atelier relais : affectation du résultat de la gestion 2016

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2016 du budget atelier relais. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

SECTION de FONCTIONNEMENT		SECTION d'INVESTISSEMENT	
Recettes 2016	23 608.26	Recettes 2016	23 878.06
Dépenses 2016	0	Dépenses 2016	0
Solde	+ 23 608.26	Solde	23 878.06
Report solde 2015	<u>0</u>	Report solde 2015	- 92 373.67
Solde cumulé	+ 23 608.26	Solde cumulé	- 68 495.61
		Restes à réaliser dépenses	0
		Restes à réaliser recettes	0

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante :

- **Section d'investissement :**

Recettes : Art. 1068	Réserves	23 608.26
Dépenses : Art. 001	Déficit reporté	68 495.61

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

5/Contributions directes - année 2017 : fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières

Avant la présentation de la délibération, Madame le Maire précise que lors de la réunion de préparation du budget, les élus ont eu un long débat sur la possibilité d'augmenter ou pas la fiscalité locale, compte tenu des grands investissements prévus en 2017. Suite à l'adhésion de trop peu de conseillers, elle propose de conserver les taux de 2016, en précisant que l'augmentation de la population entraîne à la fois une augmentation du nombre de foyers taxables, mais impacte aussi le résultat global.

Madame le Maire expose que dans le cadre du vote du budget primitif 2017, il convient de fixer le taux des contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières) pour l'année 2017.

L'état de notification des taux d'imposition de 2017 montre les évolutions suivantes des bases d'imposition prévisionnelles pour 2017 par rapport aux bases définitives de 2016 :

- Taxe d'habitation :	+ 2.813 %
- Taxe foncière (bâti) :	+ 2.569 %
- Taxe foncière (non bâti) :	- 0.659 %

Pour rappel, les taux 2016 des différentes taxes étaient les suivants :

- Taxe d'habitation :	18.92 %
- Taxe foncière (bâti) :	31.65 %

- Taxe Foncière (non bâti) : 52.88 %

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 1 396 738 €. Compte tenu du montant des allocations compensatrices d'un montant de 56 263 €, le produit fiscal attendu s'élève à 1 340 475 €.

Suite au débat lors de la réunion du conseil municipal du 23 mars dernier, à l'occasion de la présentation de la préparation budgétaire, il est proposé au conseil municipal :

□ de maintenir les taux d'imposition et donc de les fixer pour 2017 à :

- Taxe d'habitation : 18.92 %
- Taxe foncière (bâti) : 31.65 %
- Taxe foncière (non bâti) : 52.88 %

Avant de procéder au vote, un élu demande la parole et précise que " l'impôt n'est pas une sanction, il est indispensable pour faire vivre le principe de solidarité. Les impôts locaux sont redistribués aux citoyens par le biais des services rendus. Ce sont des impôts de répartition et une augmentation de 1% n'a qu'un faible impact sur le montant à payer mais important pour le budget. L'argent public se raréfiant, un effort de pédagogie est nécessaire pour que les citoyens consentent à l'effort fiscal." Il termine par une citation de Paul Valéry : " Il faut faire attention aux mots qui chantent plus qu'ils ne parlent ", et ajoute, en faisant référence au débat évoqué par Madame le Maire plus haut, que tout en respectant le vote de chacun, l'abstention ne devait pas exister sur un tel sujet.

Madame le Maire indique que, d'ailleurs, le livret du citoyen reprend dans les devoirs du citoyen le paiement des impôts.

Un débat s'ouvre sur les différents leviers possibles, les réponses aux services à la population, notamment en enfance jeunesse. Il est conclu par le rappel du rôle du Maire et des élus qui est de : prévoir – anticiper et décider.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

6/Budgets primitifs 2017: budget principal et budgets annexes

Avant la présentation du budget, Madame le Maire précise :

- *En fonctionnement : il s'agit du budget serré dans lequel la masse salariale prend la plus grande place ; les prévisions prennent en compte les avancements de carrières, les reclassements, le poste pérennisé au 1^{er} février 2017, l'éventualité d'une création de poste au dernier trimestre qui devra être étudiée.*
- *En investissement : l'investissement principal concerne la construction de la maison de l'enfance, vient ensuite le pôle santé puis, sans ordre d'importance ou de priorité : le renouvellement du matériel roulant pour l'entretien des espaces et de la voirie ; les gros entretiens de bâtiments, les travaux de voirie, les frais d'études pour le PLU ; les travaux en régie ; le mobilier et matériel des bâtiments dont l'informatique des écoles ; les travaux d'enfouissement de réseaux qui restent à définir précisément et le remboursement des emprunts.*

Pour financer ces dépenses d'investissement : le virement de la section de fonctionnement ; l'affectation du résultat de l'exercice précédent ; le produit de ventes de terrains hors

lotissements ; le FCTVA et la taxe d'aménagement ; les dotations d'équipements et subventions ainsi que les emprunts.

Les différents budgets sont ensuite présentés en détail. Ils s'équilibrent en recettes et en dépenses de la façon suivante :

– **BUDGET PRINCIPAL**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 716 558.00	3 716 558.00
INVESTISSEMENT	7 246 987.24	7 246 987.24
TOTAL	10 9633 545.24	10 9633 545.24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'**UNANIMITE**, le budget primitif de l'exercice 2017, concernant le budget principal de la commune.

– **BUDGET ATELIER RELAIS**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	25 000.00	25 000.00
INVESTISSEMENT	68 495.61	68 495.61
TOTAL	93 495.61	93 495.61

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'**UNANIMITE**, le budget primitif de l'exercice 2017, concernant le budget atelier relais.

– **BUDGET LOTISSEMENT DE KERAVELLO NEVEZ**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	161 454.00	161 454.00
INVESTISSEMENT	99 854.00	99 854.00
TOTAL	261 308.00	261 308.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'**UNANIMITE**, le budget primitif de l'exercice 2017, concernant le budget "lotissement de Keravello Nevez".

– **BUDGET LOTISSEMENT DE COET RUEL**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	890 670.00	890 670.00
INVESTISSEMENT	339 000.00	339 000.00
TOTAL	1 229 670.00	1 229 670.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'UNANIMITE, le budget primitif de l'exercice 2017, concernant le budget "lotissement de Coët Ruel".

– BUDGET LOTISSEMENT DU GOH-LEN

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	443 158.00	443 158.00
INVESTISSEMENT	221 580.00	221 580.00
TOTAL	664 738.00	664 738.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'UNANIMITE, le budget primitif de l'exercice 2017, concernant le budget "lotissement du Goh-Len".

– BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES NOISETIERS

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	844 470.00	844 470.00
INVESTISSEMENT	487 470.00	487 470.00
TOTAL	1 331 940.00	1 331 940.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'UNANIMITE, le budget primitif de l'exercice 2017, concernant le budget "lotissement Le Clos des Noisetiers".

– BUDGET ZONE D'ACTIVITES DE KERVENDRAS

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	147 500.00	147 500.00
INVESTISSEMENT	0	0
TOTAL	147 500.00	147 500.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'UNANIMITE, le budget primitif de l'exercice 2017, concernant le budget "Zone d'activités de Kervendras".

– BUDGET PHOTOVOLTAIQUE DU BOULODROME

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 500.00	4 500.00
INVESTISSEMENT	0	0
TOTAL	4 500.00	4 500.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE, à l'UNANIMITE, le budget primitif de l'exercice 2017, concernant le budget "photovoltaïque du boulodrome".

7/Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseiller délégué : application du décret relatif aux indices de la fonction publique

Madame le Maire expose que par délibération en date du 17 avril 2014, le conseil municipal a fixé le montant des indemnités du Maire, des adjoints et du conseiller délégué, par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal indiciaire de la fonction publique, soit 1015, dans la limite du taux maximum applicable à la strate démographique de la commune, à savoir :

- Maire 41 % ;
- Adjoints : 15.75 %
- Conseiller délégué : 6.50 %

Par courrier reçu le 23 mars dernier, Monsieur le Préfet du Morbihan informe les communes qu'en application du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique, base de calcul des indemnités de fonction, a été porté de 1015 à 1022. Ce nouvel indice est applicable à compter du 1^{er} février 2017. Au 1^{er} janvier 2018, il s'élèvera à 1028.

Face à ces modifications, Monsieur le Préfet demande aux communes de reprendre une délibération, en préconisant que l'indemnité allouée soit exprimée en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, sans autre précision.

Il est donc proposé au conseil municipal, en application du décret susvisé :

- De fixer le montant des indemnités selon les pourcentages suivants de l'indice brut terminal de la fonction publique :
 - Maire : 41 %
 - Adjoints : 15.75 %
 - o Conseiller délégué : 6.50 %
- o D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

8/ Multi-accueil "Le P'tit Club" - Elven : renouvellement de la convention de mise à disposition d'une place

Madame CARTRON expose que par délibération du 19 mai 2016, le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'association "L'éveil du Rohig" et d'accepter la mise à disposition par cette association d'une place au multi-accueil "Le P'tit Club", situé Zone d'Activités de Lamboux à Elven, pour un coût annuel de 4 162 €.

Pour mémoire, le multi-accueil bilingue français-anglais "Le P'tit Club", situé Zone d'Activités de Lamboux, à ELVEN, dispose de places d'accueil, ouvertes aux enfants des salariés des entreprises adhérentes à l'association et aux familles résidant sur les communes adhérentes.

Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 00 durant 48 semaines par an. (Fermeture 3 semaines en août et 1 semaine entre Noël et Nouvel An). Il est habilité à recevoir des enfants de 2 mois à 4 ans.

Les conditions d'accueil définies dans la convention étaient :

- o Accueil occasionnel à la journée ou à la demi-journée ;
- Accueil de dépannage.

L'association "L'éveil du Rohig" a proposé à la commune de renouveler la convention pour une période de deux ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation selon les modalités précisées dans la convention, à raison d'un coût annuel de 4 245 € par place, quel que soit le taux de remplissage effectif.

Il a également été précisé que les familles pourront utiliser les différents services mis en place par l'association "L'éveil du Rohig", à savoir le multi-accueil d'ELVEN, mais aussi celui de VANNES et le futur établissement de SAINT-NOLFF.

L'expérience de la première année de convention étant concluante, il est proposé au conseil municipal :

- De renouveler l'adhésion à l'association "L'éveil du Rohig" ;
- De renouveler la convention avec cette association aux conditions définies ci-dessus ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer toutes pièces concernant ce dossier, notamment la convention avec l'association "L'éveil du Rohig".

Madame CARTRON, adjointe à l'enfance et vie scolaire, donne le bilan de l'utilisation pour l'année passée. Madame le Maire informe que ce service répond bien à la demande de la commune et que le retour est plutôt positif. Afin de faire encore mieux connaître ce service à la population, il est convenu de faire paraître le bilan dans le prochain bulletin communal avec des exemples d'utilisation.

Après en avoir délibéré, adopté par :

- 22 pour
- 1 abstention

A la majorité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 1)

II - Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire : compte rendu

- **Réfection du terrain de football A :**

Le marché concernant les travaux de réfection du terrain de football A a été attribué à la SAS ROPERT Frères Paysagistes de PLOEREN pour un montant de 5 830.00 € HT.

- **Ecole Jules Verne : Travaux d'électricité et de câblage**

Les travaux d'électricité et de câblage nécessaires à l'installation du matériel informatique et numérique prévu dans les classes maternelles de l'école Jules Verne seront réalisés par les Etablissements FAUCHET de Sulniac pour un montant de 3 281.87 € HT

III - DPU

Madame le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, rend compte des déclarations d'intention d'aliéner recues en mairie.

IV - Informations sur les dossiers en cours

- Madame le Maire informe les élus :
 - D'une sollicitation du GAB pour participer aux "Petits déjeuners bio" (partageons le P'tit Déjeuner à la ferme). Cette manifestation qui a lieu le 7 juin prochain se déroule dans plusieurs communes du département du Morbihan, dont Sulniac, la cidrerie du Gorvello étant l'établissement recevant la manifestation sur la commune. Le GAB sollicite donc la commune pour un financement de 900 €, à titre de partenariat pour les frais de fonctionnement de la manifestation et pour une participation à l'intervention d'une journée auprès d'une classe d'une école la semaine précédente. Madame le Maire souhaite avoir un avis de principe des élus sur cette demande qui serait mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, le cas échéant, afin de pouvoir poursuivre la discussion avec le GAB sur l'organisation de cette journée auprès des écoles. Le montant de 900 € étant élevé par rapport aux subventions habituellement accordées, il est émis l'idée de proposer à l'association SCOL'AIR d'être partenaire du GAB tant financièrement que pour l'organisation auprès des écoles. Cette idée est retenue et il est convenu que si l'association SCOL'AIR s'engage, la demande de subvention sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal avec un montant restant à définir. Il est néanmoins déjà proposé que ce soit l'école du Gorvello qui bénéficie de la prestation du GAB, l'exploitation participante étant située au Gorvello. Dans ses discussions avec le GAB, SCOL'AIR pourrait proposer un partenariat plus pérenne pour que les autres écoles puissent également bénéficier d'interventions les années suivantes.
 - D'une autre sollicitation du GAB afin de participer au défi CAAP (Cuisines à Alimentation Positive) qui concernerait le restaurant scolaire de mai 2017 à mai 2018. Un avis favorable de principe a été émis.
 - Que suite à la pétition et aux différentes interventions, notamment celle de Monsieur Joël LABBE, sénateur, un DAB sera conservé. Il sera changé, à titre gratuit, pour être aux normes. La date d'intervention et de remise en service n'est, pour l'instant, pas connue.
 - Des remerciements de Madame LATINIER pour la subvention accordée à "Pompiers Vannes Aventure" et précise qu'il est possible de suivre les activités sur le site de l'association.
 - Du report de la fusion des clubs de foot de Sulniac, Treffléan et La Vraie-Croix. Sera à l'ordre du jour de la prochaine commission des affaires sportives.
 - De la cérémonie citoyenne du 8 avril (pour mémoire)
 - De la réussite du carnaval des 3 écoles avec la prestation des 37 flûtistes et remercie Monsieur Gilles BRUNEBARDE, intervenant bénévole pendant les TAP.
- Monsieur LE CADRE informe les élus :
 - Que les aménagements extérieurs de la maison de l'enfance devraient être terminés pour les élections

- o Que les travaux d'aménagement de la cour de l'école Jules Verne seront réalisés pendant les vacances scolaires et précise que la pelouse ne sera pas utilisable avant la rentrée de septembre, mais que cela s'est fait en accord avec les enseignants.
 - o Des travaux prévus dans le cadre du marché à bons de commande de travaux de voirie
 - o D'un tournage de film par TV Rhuys sur certaines voiries de Sulniac, dans le cadre d'un film concernant la boulangerie traditionnelle.
- Madame le Maire rappelle :
 - o La rencontre prévue sur le chantier de la maison de l'enfance, le 3 mai, entre les enfants et les entreprises, à laquelle les élus sont invités
 - o La réunion du groupe de travail du PLU

Séance levée à 23 h 15.

En mairie, le 15/05/2017

Le Maire,

Marylène CONAN



